

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 26 août 2019 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds

NOR : PRMS1925941A

La secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 335-6 et suivants ;

Vu le code du travail, notamment l'article D. 6113-19 ;

Vu le décret n° 2018-124 du 21 février 2018 relatif au diplôme d'Etat du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2018 relatif au diplôme d'Etat du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le candidat souhaitant acquérir le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds par la validation des acquis de l'expérience doit justifier des compétences professionnelles acquises dans les conditions prévues à l'article R. 335-6 du code de l'éducation.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir réalisé :

- au moins deux fonctions dans la mission « enseignement »,
- au moins deux fonctions dans la mission « accompagnement et partenariat »,
- au moins une fonction dans la mission « communication »,
- au moins une fonction dans la mission « formation »,

du référentiel d'activités figurant en annexe I de l'arrêté du 16 mars 2018 susvisé.

Art. 2. – Le candidat établit sa demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience en remplissant le formulaire CERFA n° 2818*02, auquel il joint les justificatifs mentionnés au 2° de l'article R. 335-5 du code de l'éducation.

Il adresse ce dossier de recevabilité à la direction générale de la cohésion sociale.

La direction générale de la cohésion sociale dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception du dossier complet, pour lui notifier sa décision. L'absence de réponse dans ce délai vaut acceptation.

Le candidat dont la demande de validation des acquis de l'expérience est recevable dispose de trois années, à compter de la date de la notification de la décision de recevabilité ou de la décision implicite, pour adresser ou déposer à la direction générale de la cohésion sociale, contre avis de réception, un dossier de validation.

Art. 3. – Le dossier de validation, qui tient compte du référentiel de compétences figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 mars 2018 susvisé, figure en annexe 1 du présent arrêté.

Art. 4. – Le candidat est convoqué à un entretien avec le jury. L'entretien a une durée maximum d'une heure. Il peut être organisé par visioconférence.

Art. 5. – Le président du jury peut décider d'organiser des sous-groupes d'examineurs. Dans ce cas, chaque sous-groupe est composé de deux ou trois personnes, dont au moins un titulaire du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds.

Art. 6. – Sur la base de l'examen du dossier de validation et de l'entretien avec le candidat, le jury prévu à l'article 5 peut décider :

1° D'attribuer le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds ;

2° De valider certaines compétences du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds figurant dans le référentiel de compétences figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 mars 2018 susvisé et identifier les aptitudes, compétences et connaissances qui feront l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme ;

3° De ne valider aucune compétence du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds. Dans ce cas, le candidat dispose de trois années, à compter de la notification de la recevabilité de sa demande de validation des acquis de l'expérience, pour présenter un nouveau dossier de validation.

Le jury a pour rôle de vérifier si les acquis dont fait état le candidat correspondent compétences exigées pour la délivrance du diplôme visé.

Il accorde une vigilance particulière au respect des principes éducatifs et pédagogiques tout au long de l'étude du dossier du candidat. Il apprécie notamment si l'expérience acquise par le candidat, de par sa diversité et la fréquence de ses activités, est suffisante pour garantir ces principes.

Il tient compte également de l'évolution des pratiques professionnelles liées au diplôme visé et émet, le cas échéant, des recommandations en matière de formations complémentaires.

La décision du jury est notifiée par le directeur général de la cohésion sociale.

Art. 7. – En cas de validation partielle, le candidat doit, au choix :

1° Poursuivre et enrichir son expérience professionnelle avant de déposer un nouveau dossier de validation complété et de se présenter devant le jury conformément à l'article 4 ;

2° Suivre et valider les enseignements correspondant aux compétences non validées.

Art. 8. – L'article 15 de l'arrêté du 16 mars 2018 susvisé est rédigé comme suit :

« *Art. 15.* – Le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds obtenu à l'issue d'une formation organisée conformément aux dispositions du présent arrêté ou par validation des acquis de l'expérience en référence au présent arrêté est classé au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles. »

Art. 9. – Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 août 2019.

Pour la secrétaire d'Etat et par délégation :

*La directrice générale
de la cohésion sociale par intérim,
C. MICHEL*

ANNEXE 1

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Diplôme d'Etat du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS)

Dossier de validation des acquis de l'expérience

Notice du dossier de validation

La validation des acquis de l'expérience (VAE) consiste à évaluer les compétences qui ont été acquises par le candidat au travers de son expérience, notamment professionnelle, et à les comparer aux exigences du référentiel du diplôme.

Les exigences du diplôme sont définies par :

- le référentiel de compétences du diplôme ;
- les critères qui permettent d'apprécier la maîtrise de ces compétences.

La procédure permettant l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS) par la VAE

Il vous faudra avoir :

- obtenu une décision favorable à votre demande de recevabilité ;
- rempli votre dossier de validation qui sera examiné par un jury qui vous convoquera pour un entretien.

A partir de l'ensemble des éléments de votre dossier de validation et de l'entretien, le jury va délibérer et décider :

- de vous attribuer l'ensemble du diplôme, dont vous devenez donc titulaire ;
- OU de valider uniquement certaines compétences du diplôme ;
- OU de ne valider aucune compétence du diplôme.

Dans le cas où le jury validerait uniquement certaines compétences, vous pouvez acquérir les compétences manquantes soit par la voie de la formation, soit en complétant votre expérience avant de déposer un nouveau dossier de validation.

A partir de votre dossier de validation et de la description de vos activités, le jury va étudier et apprécier les compétences acquises au travers de votre expérience. Aussi il est recommandé de fournir des informations détaillées et précises ainsi que des éléments de preuve issus de votre expérience.

Vous serez reçu en entretien par le jury qui vous posera des questions sur la base du dossier de validation, afin de mieux comprendre votre expérience et vos acquis.

Pour renseigner le dossier de validation :

Lisez attentivement le référentiel d'activités et le référentiel de compétences du CAPEJS et l'ensemble du livret.

Utilisez la première personne du singulier.

Les espaces réservés à vos réponses sont indicatifs, vous pouvez être plus long.

Insistez sur vos propres réalisations, sur votre implication personnelle.

Apportez des exemples précis et détaillés.

N'hésitez pas à parler de situations dans lesquelles vous avez rencontré des difficultés ou vous vous êtes posé des questions.

Commencez par écrire votre parcours professionnel et identifier les emplois ou les activités en relation avec le diplôme :

- pour chacun de ces emplois (ou expérience bénévole), décrivez vos activités (dans une journée, un mois...), les projets que vous avez menés, les responsabilités qu'on vous a confiées...
- à partir de cette première description, le plus souvent chronologique, vous pouvez remplir les parties du dossier de validation qui concernent vos activités en lien avec le référentiel d'activités et le référentiel de compétences du diplôme.
- si vous n'avez pas réalisé d'activités en relation avec ce qui est demandé, ne remplissez pas la partie concernée.
- lorsque vous avez clarifié et décrit vos activités, vous pouvez choisir des situations et répondre de façon détaillée aux questions posées.

N'hésitez pas à échanger avec d'autres sur votre expérience, à faire relire vos écrits, etc. Cela vous permet d'examiner en détail votre expérience, de parler des situations vécues et de choisir ce que vous allez décrire. Un interlocuteur vous aidera à dégager ce que vous avez appris et ce que vous savez faire. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour renseigner ce livret.

Ce livret peut être complété par des éléments de preuve issus de votre expérience :

- tous types de documents en relation directe avec votre expérience ;
- des attestations détaillées de votre employeur actuel, d'anciens employeurs, des partenaires avec lesquels vous avez travaillé ou des professionnels qui ont supervisé votre activité, pour qu'ils vous délivrent des attestations détaillées (structure où l'activité a été exercée, la durée de présence, votre activité, l'identité et les fonctions du responsable supervisant votre activité).

Pour l'ensemble de ces documents, veillez à préserver l'anonymat des personnes (usagers, professionnels) avec lesquels vous travaillez ou avez travaillé et à demander son accord au propriétaire des éléments que vous transmettez, en particulier les documents qui sont la propriété de votre employeur.

Les règles générales de la procédure de VAE sont définies par le code du travail (articles L. 6411-1 et suivants, articles R. 6412-1 et suivants) et par le code de l'éducation (articles L. 335-5 et R. 335-5 à R. 335-11).

Livret de présentation des acquis de l'expérience (Dossier de validation)

(à renseigner par le candidat)

Procédure de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS)

1. Attestation

Je, soussigné(e) : (nom, prénom)

--

Né(e) le :	à :
------------	-----

Demeurant :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations apportées dans ce livret, réalisé par moi-même.

Fait à :

Le :

Signature :

2. Votre identité

Nom de naissance :	
Nom d'usage :	
Prénoms :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tél. domicile :	Tél. autre :
Mél :	

Joindre la copie de votre pièce d'identité.

3. Votre parcours professionnel

Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel. Inscrivez chacun des emplois suffisamment significatifs que vous avez occupés jusqu'à ce jour, y compris celui que vous occupez actuellement. Ces emplois peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Emploi occupé ou intitulé de votre fonction	Période d'emploi	Durée en années ou en mois	Employeur : Nom, adresse et secteur d'activité	Précisez vos principales activités dans cet emploi
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

4. Vos activités bénévoles

Présentez les activités bénévoles que vous avez éventuellement exercées, y compris celle(s) que vous exercez actuellement. Ces activités peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Activité ou fonction exercée	Temps hebdomadaire consacré et durée totale de l'activité	Association ou structure : Nom, adresse et secteur d'activité	Décrivez le contenu de ces activités bénévoles
1			
2			
3			
4			
5			
6			

5. Votre parcours de formation

5.1. Diplômes ou titres admis en équivalence obtenus (joindre les photocopies) :

Diplôme	Année d'obtention	Lieu d'obtention

5.2. Formation continue :

Intitulé de la formation	Année ou période	Durée totale en heures	Organisme de formation ou formateur et lieu de formation	Objectifs et contenu de la formation Indiquez si vous avez obtenu une attestation, un certificat ou un diplôme
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi des formations continues pour l'obtention du diplôme par la voie de la VAE. Il s'agit uniquement d'un élément d'information sur votre parcours.

6. Votre projet

Quelles sont les motivations qui vous conduisent à demander la validation de vos acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS) ?

7. Description de votre expérience et de vos acquis professionnels

Rappel

Le professeur titulaire du diplôme d'Etat du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds, est un enseignant spécialisé qui a pour mission d'accompagner les jeunes sourds tout au long de leurs acquisitions langagières et de leurs apprentissages.

Pour ce faire, il leur apporte les conditions nécessaires au développement de la communication langagière. Il accueille, guide et étaye leurs productions pour les développer de façon transversale et améliorer leurs compétences.

Il vise une maîtrise de la langue et des compétences scolaires qui leur permettent de développer leur vie sociale et d'avoir un parcours scolaire qui les mène vers une insertion sociale et professionnelle pertinente.

Le professeur titulaire du CAPEJS développe une fonction d'expertise qui lui permet d'évaluer les compétences des jeunes sourds et d'analyser leurs besoins spécifiques. Dans le cadre du travail en équipe pluriprofessionnelle, il est donc force de proposition pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets des jeunes afin d'optimiser leur parcours, qu'ils soient en établissement ou en milieu ordinaire.

Le professeur titulaire du CAPEJS intervient en éducation précoce. Il enseigne au niveau primaire, secondaire ou professionnel ; son champ d'exercice se définit en fonction de sa qualification optionnelle (éducation précoce et enseignement primaire, enseignement secondaire général et technologique, enseignement secondaire professionnel) et de sa formation continue (handicaps et troubles associés, troubles spécifiques du langage).

Il exerce ses missions dans les établissements médico-sociaux dans le cadre des unités d'enseignement (internes et externes) et dans les sections de jeunes sourds présentant des handicaps associés. Il exerce également dans des services et des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) surdité. Il peut enseigner dans des établissements ou services accueillant des jeunes présentant des troubles spécifiques du langage. Il exerce au sein des réseaux en partenariat avec les équipes pluridisciplinaires.

Pour compléter les pages suivantes, vous pouvez vous appuyer sur les conseils apportés dans la notice et les référentiels d'activités et de compétences du CAPEJS.

Vous pouvez annexer à ce livret des éléments de preuves qui permettront au jury de mieux appréhender votre expérience.

Merci de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés.

7.1. Votre expérience liée à l'accompagnement pédagogique et éducatif des jeunes sourds réalisé de façon éthique et responsable

Vous décrivez ici votre expérience dans des activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds (en lien avec la compétence 1 du référentiel de compétences du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS)).

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquez le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Pourquoi et comment construisez-vous une relation de confiance avec les familles des jeunes sourds que vous avez accompagnés ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation, au choix, où :

- soit en coopérant avec des partenaires, vous avez contribué à la prise en compte des spécificités des enfants sourds dans des actions engagées dans leur environnement social et culturel.
- soit vous avez contribué à assurer le bien-être des enfants sourds. Quelles difficultés avez-vous identifiées, quelles informations avez-vous recueillies et comment ?
- soit vous avez favorisé la mise en relation d'une famille et de partenaires pour communiquer sur l'accompagnement d'un jeune sourd. Expliquez votre démarche.

7.2. *Votre expérience liée à la prise en compte des conséquences de la surdité sur l'accès au langage et aux savoirs*

Vous décrivez ici votre expérience pour des activités réalisées pour construire des parcours d'élèves sur les plans pédagogique et éducatif en lien avec la compétence 2 du référentiel de compétences du CAPEJS.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Décrivez des activités différenciées que vous avez mises en place auprès d'enfants sourds, en fonction de leurs besoins et compétences, dans le cadre de l'accompagnement éducatif et pédagogique.

II. – Dans votre expérience, choisissez et écrivez une situation où :

- soit à partir d'observations, vous avez constaté des conséquences de la surdité sur le développement cognitif d'un enfant. Expliquez quelles modalités de compensation vous avez mises en place et comment ?
- soit vous avez participé avec les familles à la conception et à la mise en œuvre d'un projet individuel d'accompagnement.
- soit vous avez accompagné des candidats en situation d'examen et mis en place les aménagements prescrits.

7.3. Votre expérience liée à la maîtrise de la langue française et de la langue des signes française

Vous décrivez ici l'ensemble de votre expérience d'activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds en lien avec la compétence 3 du référentiel de compétences du CAPEJS.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Décrivez quelle expérience vous avez du développement de la communication de jeunes sourds quel que soit leur projet linguistique : évaluation, élaboration des objectifs langagiers... ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation au choix où :

- soit vous avez porté attention à la qualité de la communication (orale et écrite) chez l'enfant sourd.
- soit vous avez mis en œuvre différents moyens pour développer une communication de qualité entre un enfant sourd et ses différents interlocuteurs.
- soit vous avez choisi, utilisé et mis à disposition différents modes et outils de communication.

7.4. *Votre expérience liée à la maîtrise des contenus d'enseignement*

Vous décrivez ici l'ensemble de votre expérience d'activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds en lien avec la compétence 4 du référentiel de compétences du CAPEJS.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Dans quel(s) domaine(s) d'enseignement disciplinaire(s) se situe votre expérience ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation au choix où :

- soit vous avez garanti la rigueur de votre enseignement.
- soit vous avez organisé votre enseignement en l’articulant avec celui des enseignants des autres matières ou, vous avez organisé votre enseignement seul, en faisant preuve de polyvalence entre les disciplines enseignées.

7.5. Votre expérience liée à la conception et la mise en œuvre de l'enseignement en fonction du cadre d'exercice

Vous décrivez ici l'ensemble de votre expérience d'activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds en lien avec la compétence 5 du référentiel de compétences du CAPEJS.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Décrivez votre expérience de la conception et de la mise en œuvre de l'enseignement selon votre cadre d'exercice (établissement scolaire ou unité d'enseignement).

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation au choix où :

- soit vous avez adapté ou créé des documents pédagogiques en fonction des besoins particuliers des enfants sourds.
- soit vous avez construit une progression pédagogique.
- soit vous avez défini des objectifs à atteindre pour une séance donnée.

7.6. Votre expérience liée à l'organisation du travail en situation

Vous décrivez ici l'ensemble de votre expérience d'activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds, en lien avec la compétence 6 du référentiel de compétences du CAPEJS.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Quelle expérience avez-vous dans l'organisation du travail en situation d'enseignement (individuel ou collectif) ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation au choix où :

- soit vous avez mis en place une organisation matérielle de l'espace de la classe et choisi des supports adaptés.
- soit vous avez organisé la coopération et la participation entre élèves sourds pendant les apprentissages.
- soit vous avez proposé aux élèves une modalité de travail spécifique pour chaque étape d'une séance d'enseignement, décrivez.

7.7. Votre expérience liée à l'évaluation des progrès et des acquisitions des jeunes sourds

Vous décrivez ici l'ensemble de votre expérience d'activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds en lien avec la compétence 7 du référentiel de compétences du CAPEJS.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Décrivez les différentes méthodes et outils d'évaluation que vous avez conçus et utilisés dans votre activité.

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation où :

- soit à partir d'évaluations, vous avez proposé des apprentissages aptes à faire progresser les élèves sourds.
- soit à partir des évaluations, vous avez proposé une évolution du projet individuel d'accompagnement et des orientations scolaires ou professionnelles.

7.8. Votre expérience liée au travail en équipe et à la coopération avec les parents et les différents partenaires

Vous décrivez ici l'ensemble de votre expérience d'activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds, en lien avec la **compétence 8** du référentiel de compétences du CAPEJS.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

En tant que membre d'une équipe pluri professionnelle, décrivez votre expérience de coopération avec des parents et des partenaires.

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation au choix où :

- soit vous avez informé des familles et/ou des partenaires sur la surdité.
- soit vous avez collaboré avec des enseignants non spécialisés dans le domaine de la surdité.
- soit vous vous êtes inscrit dans l'action collective du lieu de scolarisation ou de formation d'un jeune sourd.

7.9. Votre expérience liée à l'intégration de la culture numérique dans la pratique éducative et pédagogique

Vous décrivez ici l'ensemble de votre expérience d'activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds en lien avec la compétence 9 du référentiel de compétences du CAPEJS.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Comment utilisez-vous l'outil numérique dans l'accompagnement éducatif et pédagogique auprès de jeunes sourds ?

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation au choix où :

- soit vous avez mené ou participé à des actions éducatives visant un usage numérique éthique et responsable.
- soit, dans votre pratique professionnelle, vous avez déterminé la pertinence de l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).

7.10 *Votre expérience liée à la formation et l'innovation*

Vous décrivez ici l'ensemble de votre expérience d'activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds en lien avec la compétence 10 du référentiel de compétences du CAPEJS.

I. – Description de l'activité :

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel(s) vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

Décrivez votre démarche de développement professionnel dans le champ de la surdité.

II – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation où :

- Dans votre pratique auprès de jeunes sourds, vous avez identifié et répondu à vos besoins de développement de compétences.

7.11. *Votre expérience liée à la production et la conduite de projets en situation pédagogique avec des élèves sourds :*

Vous décrivez ici l'ensemble de votre expérience d'activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement de jeunes sourds en lien avec la compétence 11 du référentiel de compétences du CAPEJS.

Précisez l'emploi ou les différents emplois ou activités bénévoles dans lequel ou lesquels vous avez réalisé ces activités (en vous référant aux paragraphes 3 et 4 sur les emplois occupés et les activités bénévoles, indiquer le numéro de la ligne du tableau ou les numéros, clairement séparés).

--

I. – Description de l'activité :

Citez des projets transdisciplinaires et/ou pluriprofessionnels auxquels vous avez participé auprès de jeunes sourds.

II. – Dans votre expérience, choisissez et décrivez une situation où :

- soit vous avez conduit un projet transversal au sein d'un dispositif d'accompagnement pour jeunes sourds.
- soit vous vous êtes impliqué dans une démarche de recherche-action dans le domaine de la pédagogie/de la surdité.

